



HAL
open science

Master Droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé. 2010, Université Lumière - Lyon 2. hceres-02041041

HAL Id: hceres-02041041

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041041v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague A

ACADÉMIE : LYON

Établissement : Université Lyon 2 - Lumière

Demande n° S3110059555

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit privé

Présentation de la mention

Cette mention proposée par l'Université Lyon 2, intitulée « Droit privé », se substitue à deux mentions (naguère « Droit privé » et « Droit des affaires »). Elle propose de manière assez classique et justifiée de compléter une formation générale en master 1, débouchant sur des masters 2 plus spécialisés et essentiellement professionnels.

Elle se décompose, pour la première année, en trois « cursus » : le « parcours principal » qui offre deux options (« Carrières judiciaires » et « Droit des affaires »), le parcours « Droit social » (qui ouvre sur la spécialité du même nom) et le parcours « Médiation ».

Dans le « parcours principal », l'option « Droit des affaires » conduit en deuxième année à quatre spécialités (« Droit des affaires comparé », « Droit des affaires - responsabilité sociétale des entreprises », « Droit de la propriété intellectuelle - droit du design » et « Droit des transports et de la logistique ») et l'option « Carrières judiciaires » conduit à trois spécialités (« Droit processuel, procédures et voies d'exécution », « Droit des activités médicales et psychosociales », « Droit et justice »).

En « Droit social » on constate la même ouverture. Deux parcours de première année (« Droit du travail et relations sociales dans l'entreprise » et « Droit du travail et protection sociale ») sont « ouverts » en ce sens qu'ils permettent la poursuite en M2 dans trois parcours différents (respectivement « Droit et relations sociales dans l'entreprise », « Droit en ingénierie sociale et mobilité internationale des travailleurs ». S'en distingue le parcours « Ergonomie » qui ouvre spécifiquement sur un M2 « Ergonomie ».

Enfin, la spécialité « Médiation » comprend un M1 « Médiation » débouchant sur un M2 « Médiation ».

Avis condensé

- Avis global :

La mention « Droit privé » est parfaitement classique, à la fois lisible et correspondant à des débouchés professionnels qui semblent sérieux. Comme souvent pour les mentions juridiques on observe que le pilotage des formations s'exerce essentiellement au niveau des spécialités.

Il est permis de se demander si certaines spécialités (déjà relativement spécifiques en M1) correspondent au niveau de généralité que suggère la dénomination de la mention voire même, en l'état, si elles correspondent encore à du droit privé (« Médiation » ou « Ergonomie »).

On observe également une diversité marquée en matière de recherche et d'adossement aux milieux professionnels : certains dossiers peuvent justifier d'une activité et d'appuis dans les professions auxquels ils destinent leurs étudiants et d'autres ne mettent pas en valeur ces dimensions.



- Points forts :
 - La bonne insertion professionnelle de certaines spécialités.
 - La qualité d'ensemble des équipes pédagogiques.
 - Le positionnement de l'offre de formation.

- Points faibles :
 - La présence de spécialités s'inscrivant de manière contestable dans la mention « Droit privé ».
 - L'adossement insuffisant à la recherche de certaines spécialités.
 - L'absence d'éléments sur l'activité des comités de perfectionnements dans les spécialités.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de mettre en place de manière systématique des indicateurs chiffrés de l'insertion professionnelle et de l'attractivité des diplômes (le nombre des candidatures devrait être connu pour l'ensemble des spécialités).

Pour les M2 professionnels, la mutualisation pourrait contenir des modules professionnalisants (techniques de recherche d'emploi).

Il conviendrait probablement de revoir le rattachement ou la structure de la spécialité « Médiation ». La spécialité « Droit des activités médicales et psycho-sociales » sur laquelle le dossier ne donne pas une visibilité suffisamment satisfaisante pourrait également appeler des modifications (notamment rattachement aux carrières judiciaires ? Quel adossement « recherche » ? Contenu des unités d'enseignements -UE- ?).

Avis détaillé

1 ● OBJECTIFS (scientifiques et professionnels) :

Les objectifs annoncés tant scientifiques que professionnels de la mention « Droit privé » sont classiques : offrir une formation relativement générale en première année puis permettre différentes spécialisations majoritairement professionnelles (certaines originales) en deuxième année. La lisibilité d'une telle mention ne prête pas à discussion, cependant son haut degré de généralité ne rend pas nécessairement bien compte des spécialités (spécialement en M2) qu'elle peut contenir. L'inconvénient n'est pas important si l'effort de communication porte sur les différentes spécialités et non sur la mention.

On observe que, contrairement à la vocation générale affichée, la mention contient deux parcours permettant une spécialisation dès la première année de master en « Droit social » (différents parcours) et en « Médiation ». On observe dans ce parcours « Médiation » ainsi que dans le M2 du parcours « Ergonomie » (intégré au « Droit social »), que la part des enseignements juridiques paraît limitée pour une mention « Droit privé ».

Les débouchés visés sont également classiques (avocats, magistrats, huissiers...). Pour certaines spécialités « originales » de la mention une cartographie plus précise des métiers ciblés aurait été bienvenue.

2 ● CONTEXTE (positionnement, adossement recherche, adossement aux milieux socio-professionnels, ouverture internationale) :

La mention « Droit privé » constitue le résultat d'une fusion entre deux mentions relevant de ce champ disciplinaire. Pour le droit, l'Université Lyon 2 - Lumière présente ainsi une division classique entre un master de « Droit public » et un master de « Droit privé ».

La dénomination « Droit privé » est commune à de nombreuses universités et se trouve notamment fort proche de celle proposée par l'Université Lyon 3 - Jean-Moulin « Droit privé et sciences criminelles », elle correspond à une réelle attente des étudiants et du monde du travail. Cette redondance de la dénomination est cependant sans conséquence, car les deux mentions ne contiennent pas de doublons. Il faut également saluer l'effort de rapprochement avec l'Université de Saint-Etienne - Jean Monnet pour ce qui est du master recherche « Droit privé général ».



L'offre de formation contient des spécialités originales dans le paysage universitaire français, mais dont la qualité semble inégale (« Droit des affaires et responsabilités sociétales », « Médiation », « Ergonomie »). Certaines, plus classiques, font l'effort qui mérite d'être souligné, de cultiver leur particularisme (« Droit processuel, procédures et voies d'exécution » qui noue des liens avec les professions d'huissier ou « Droit de la propriété intellectuelle - droit du design » qui se présente comme le spécialiste du droit sur le beau).

La majeure partie des spécialités se trouve adossées à des équipes de recherches, certaines de renom, mais le contenu exact du lien entre recherches et enseignements n'apparaît pas toujours nettement. Dans certains cas, aucune recherche consistante dans la spécialité ne ressort clairement du dossier (« Droit des affaires - responsabilité sociétale des entreprises » ou « Droit des activités médicales et psychosociales »). Dans un autre cas, la recherche existe véritablement dans l'université (ou dans les partenariats évoqués), mais les liens avec la spécialité mériteraient d'être explicités (ainsi le très dynamique master de « Droit des affaires comparé » entre dans la thématique de l'équipe d'accueil principale EA 4159, mais n'y fait pas référence renvoyant à une collaboration avec un centre de recherche situé à Montréal, ce dernier n'indiquant pas qu'il supporte effectivement la spécialité).

Les différentes spécialités peuvent justifier dans l'ensemble d'un effort pour s'adosser aux professions. Elle se manifeste, en premier lieu, par la présence significative de professionnels dans les spécialités professionnelles. Le constat est un peu plus inégal lorsqu'il s'agit (au-delà des intervenants professionnels) des liens (partenariats, soutiens divers...) noués entre les spécialités et les professionnels : certaines spécialités peuvent justifier de tels liens (« Droit social », « Droit processuel et voies d'exécution », « Droit de la propriété intellectuelle - droit du design ») pour d'autres ils sont moins nets dans le dossier (« Droit des affaires - responsabilité sociétale des entreprises », « Droit des activités médicales et psychosociales », « Droit des affaires comparé »).

3 • ORGANISATION GLOBALE DE LA MENTION (structure de la formation et de son organisation pédagogique, politique des stages, mutualisation et co-habilitations, responsable de la formation et équipe pédagogique, pilotage de la formation) :

La structure générale de la mention déjà présentée (cf. présentation générale) se divise en parcours et en options qui sont justifiées académiquement, mais ne présentent pas nécessairement une lisibilité parfaite. La spécialisation parfois observée en première année de master outre qu'elle ne correspond pas nécessairement à la vocation « généraliste » de la mention présente également l'inconvénient de proposer des parcours qui ne sont pas nécessairement juridiques dans une mention droit (« Médiation »).

La progression des premières années vers les spécialités de deuxième année apparaît satisfaisante, notamment en droit social, droit des affaires, et carrières judiciaires. En revanche elle suscite quelques réserves sur deux autres points. D'une part, le rattachement de la spécialité « Droit des activités médicales et psychosociales » à l'option « Carrières judiciaires » apparaît discutable. D'autre part, le parcours tubulaire « Médiation » s'insère mal en l'état dans l'offre de formation. Il est permis de se demander si, s'agissant d'un mode de résolution des litiges, certes particulier, il ne faudrait pas la rattacher aux carrières judiciaires (en renforçant ainsi la formation juridique apportée aux étudiants et en exigeant des pré-requis juridiques des candidats) ou l'intégrer dans une mention extra-juridique.

La présence de stages dès la première année doit être soulignée. Celui-ci se substitue aux unités d'enseignements (UE) du second semestre. C'est un élément incontestablement professionnalisant. Il n'en demeure pas moins que le suivi d'un tel stage qui remplace le suivi et la validation d'enseignements est porteur d'un risque pour l'étudiant qui risque de se voir fermer la porte des masters 2 sélectifs dans lesquels ces enseignements sont des pré-requis exigés.

S'agissant des M2, la politique des stages ainsi que leur durée sont globalement satisfaisantes, la durée de certains stages est cependant insuffisante (deux mois pour la spécialité « Droit des affaires comparé »).

Un effort de mutualisation important existe en première année ; en master 2 la majeure partie des spécialités doit suivre le cours de technique contractuelle et de traitement conventionnel des litiges.

La mention « Droit privé » réunit une équipe d'universitaires compétents et pour la plupart reconnus. Les différentes spécialités comprennent un bon équilibre entre praticiens et universitaires. Il est cependant permis d'observer que toutes les équipes de spécialités ne peuvent pas justifier d'une activité de recherche consistante dans le champ disciplinaire de la spécialité. Il faut également indiquer que l'équipe intervenant dans la spécialité « Droit social » recherche n'est pas mentionnée précisément. La part des juristes dans la spécialité « Médiation » est faible. Enfin, la fonction et le grade de la responsable de la spécialité « Droit des activités médicales et psychosociales » ne ressortent pas clairement du dossier.



Le dossier indique que le comité de perfectionnement est constitué de l'équipe pédagogique de chaque spécialité -ce qui paraît largement formel-, aucune activité consistante de ces comités n'étant ensuite précisée par spécialité.

4 ● BILAN DE FONCTIONNEMENT (origines constatées des étudiants, flux, taux de réussite, auto-évaluation, analyse à 2 ans du devenir des diplômés, bilan prévisionnel pour la prochaine période) :

La première année de master comprend un nombre élevé d'étudiants (+/-200) et se trouve composée pour les deux tiers par des étudiants issue de l'Université Lyon 2. Le nombre significatif d'étudiants (de 68 à 91 étudiants) provenant d'autres universités peut être considéré à ce niveau comme un signe positif de l'attractivité de la mention. Après une baisse en 2006-2007, le master a connu un redressement à son niveau antérieur et une stabilisation.

Pour la deuxième année, il est permis de regretter que le dossier n'indique pas de manière systématique le nombre de candidatures de chaque spécialité, il s'agit en effet d'un élément essentiel d'appréciation de leur attractivité. Cette réserve faite, il semble que certaines spécialités présentent une réelle attractivité (« Droit processuel, procédures et voies d'exécution », « Droit des affaires comparé »). Après une sensible augmentation des effectifs entre 2005 et 2008 (219 à 251) le nombre des inscrits a fortement diminué en 2008-2009 retrouvant son niveau de 2005. La baisse semble avoir, pour l'essentiel affecté les spécialités « Droit processuel, procédures et voies d'exécution », « Droit social » et « Médiation » alors que la spécialité « Droit des affaires comparé » a maintenu un niveau élevé d'étudiants.

L'évaluation n'est pas encore pratiquée en première année (un projet est présenté en ce sens) et fait l'objet de pratiques différentes au sein des spécialités de deuxième année. Dans certains cas elle a pu conduire l'équipe à une réflexion figurant dans le dossier et a suscité des ajustements (notamment dans la spécialité « Droit comparé des affaires »).

L'insertion professionnelle fait l'objet de résultats différents selon les spécialités. Elle apparaît satisfaisante dans la spécialité « Droit social » où 73 % des étudiants ont trouvé un emploi (79 % en CDI). En droit privé, on constate que l'insertion directe a subi une baisse préoccupante (de 73 % d'étudiants ayant trouvé un emploi en 2005 on passe à 53 % en 2007) qui ne s'est cependant pas soldée par une augmentation du nombre d'inactifs (seulement 2 %) car nombreux sont les étudiants qui ont poursuivi leurs études (37 %). Enfin, il faut relever le taux de 100 % d'emploi dans la spécialité « Médiation » qui paraît très positif avec cependant deux réserves, d'une part, ce résultat repose sur 7 réponses en 2007 et, d'autre part, aucune statistique n'a été établie pour la promotion 2006 alors que le nombre de réponses (12) était plus élevé (motif invoqué « pas assez d'effectifs »).

Il est prévu un maintien des flux constatés pour la prochaine période.

Avis par spécialité)

Droit processuel, procédures et voies d'exécution

- Avis :

S'inscrivant dans la continuité du M1 « Carrières judiciaires », cette spécialisation permet un approfondissement en droit processuel, avec une dominante marquée pour le droit de l'exécution visant ainsi la profession d'huissiers.

Le contenu des UE proposé correspond à l'intitulé de la spécialité et aux objectifs professionnels affichés - il est cependant possible de suggérer une ouverture (cf. « Droit processuel, procédures et voies d'exécution ») vers d'autres contentieux que ceux étudiés (droit des contentieux public, contentieux internationaux...) -. L'équipe d'intervenants présente un équilibre satisfaisant entre universitaires et professionnels.

Enfin, le diplôme a su nouer des partenariats pertinents avec les milieux professionnels (lien avec l'Ecole nationale de procédure). Le stage de trois mois semble bien encadré, l'idée d'un référentiel de tâches à accomplir étant particulièrement pertinente. Le taux annoncé d'insertion des diplômés est bon (90 % à 100 % dans les 18 mois).

- Points forts :

- L'insertion des diplômés.
- Les liens avec les milieux professionnels.
- Le positionnement pertinent (voies d'exécution/huissiers).

- Points faibles :

- Renforcement possible de l'aspect recherche.
- Intitulé « processuel » plus large que le contenu réel de la spécialité.

- Recommandation pour l'établissement :

Le développement de la formation à et par la recherche - sans perdre la vocation professionnelle de la spécialité - pourrait prendre la forme de manifestations publiques (colloque, table ronde) en partenariat avec les professions concernées.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Droit des transports et de la logistique

- Avis :

Il s'agit d'une spécialisation originale qui se propose de former des juristes pour le secteur spécifique des transports et de la logistique. La structure du diplôme (les UE) correspond à l'objectif poursuivi en offrant à l'étudiant une connaissance large des questions attachées au droit des transports à cette réserve près que les aspects internationaux semblent avoir été négligés.

Le diplôme peut justifier d'un réel adossement aux milieux professionnels : il bénéficie du soutien et du financement de l'Association française pour la formation en transport et logistique et compte un nombre important de professionnels parmi les intervenants - le dossier pourrait être renforcé en établissant (ou en mentionnant s'ils existent déjà) des partenariats avec certaines entreprises de transport -. En matière de recherche la rédaction d'une chronique annuelle en droit des transports par les directeurs du master et l'adossement au laboratoire d'économie des transports permet aux étudiants de participer à des séminaires et des colloques (ce qui mériterait toutefois d'être illustré dans le dossier).

Le diplôme présente cependant une attractivité qui ne semble (il aurait été utile de connaître le nombre de candidats) pas à la hauteur des qualités relevées (les promotions étant certaines années composées de peu d'étudiants). Les indications fournies sur l'insertion mériteraient d'être plus précises.



- Points forts :
 - Adossement aux milieux professionnels et à la recherche.
 - Positionnement original.
 - Bonne visibilité en matière de recherche de l'équipe pédagogique.
- Points faibles :
 - Attractivité qui semble limitée.
 - Absence de dimension internationale.
 - Imprécision sur le taux de recrutement annoncé comme « élevé ».
- Recommandations pour l'établissement :
 - Des actions en vue de renforcer l'attractivité de la formation pourraient être engagées.
 - Il conviendrait de fournir des indicateurs précis de l'insertion des diplômés.
- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Droit des affaires comparé

- Avis :

Cette spécialité entend former les étudiants au droit des affaires internationales et les préparer à exercer des professions dans les relations d'affaires essentiellement entre l'Europe et l'Amérique du nord. Il présente la particularité et l'avantage de reposer sur un partenariat avec un centre de recherches canadien réputé, celui de l'Université de Montréal, université où les étudiants vont accomplir leur second semestre. La maquette qui semble correspondre aux objectifs poursuivis est composée de « blocs » de 42 heures qui pourraient peut-être, être davantage détaillés pour en accroître la lisibilité - une observation similaire et a fortiori s'applique au semestre qui se déroule à Montréal (la visibilité sur des enseignements en procédures collectives ou en droit international privé serait bienvenue) -.

Le dossier ne fait pas clairement apparaître les liens avec les milieux professionnels. Le stage de deux mois est insuffisant et la justification alléguée (difficulté consistant à trouver un stage depuis Montréal) n'apporte pas une explication suffisante (le premier semestre devrait être suffisant pour un diplôme qui dispose d'une assise telle que celle évoquée dans le dossier).

L'adossement au prestigieux centre de recherche de Montréal mériterait d'être précisé (CDACI - il serait bon qu'il soit indiqué plus clairement si l'équipe pédagogique universitaire « côté France » est considérée comme membre de cette équipe et les répercussions concrètes sur la formation d'une telle collaboration -) ; il faudrait également que les liens locaux avec le Laboratoire de Droit comparé et international des Affaires de l'Université Lyon 2 qui correspond parfaitement à son champ disciplinaire soient établis s'ils n'existent pas ou soient mentionnés dans le dossier. Il est fait état d'un travail de publication impliquant les étudiants ce qui est positif. Il convient enfin d'observer que « le colloque » sur la rémunération des dirigeants se limite en réalité à une matinée-débat.

- Points forts :
 - Attractivité de la formation.
 - Dynamisme de l'équipe pédagogique.
 - Second semestre à Montréal.
- Points faibles :
 - Pas d'indication statistique du taux de recrutement.
 - Stage de deux mois insuffisant.
 - Affichage imprécis des liens avec les professionnels et la recherche.
- Recommandations pour l'établissement :
 - Au regard des points faibles constatés, il conviendrait de :
 - Fournir des données précises de l'insertion des étudiants.
 - Augmenter la durée du stage.
 - Formaliser les liens avec les milieux professionnels et préciser les liens avec la recherche.
- NOTATION (A+, A, B ou C) : A



Droit de la propriété intellectuelle – droit du design

- Avis :

Cette spécialité qui entend former des juristes spécialisés en propriété industrielle et en droit d'auteur a pour spécificité annoncée la protection et la valorisation du design (si cette originalité mérite d'être soulignée il semble excessif de considérer que les dessins et modèles forment une « branche oubliée » de la propriété intellectuelle).

La structure du diplôme apparaît convaincante, appuyée sur une équipe pédagogique adaptée (universitaires reconnus et praticiens nombreux). La formation à la recherche ne paraît nullement négligée (mémoire, obligation d'assister à des colloques, organisation d'une conférence annuelle, étudiants inscrits en doctorat en convention CIFRE - Conventions Industrielles de Formation par la REcherche -), mais aurait mérité quelques illustrations dans le dossier (sujets de thèse CIFRE ? Organisme d'accueil ? Exemple de colloque ou de conférence organisée ?).

Il convient enfin de relever que le master a l'appui de l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) et le soutien du Centre du Design.

- Points forts :

- Positionnement « design » original.
- Liens avec les milieux professionnels.
- Qualité de l'équipe pédagogique.

- Point faible :

- Pas d'indication du taux de recrutement des diplômés.

- Recommandation pour l'établissement :

- Préciser le taux de recrutement des diplômés.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Droit des affaires – responsabilité sociétale des entreprises

- Avis :

Cette spécialité entend former des juristes spécifiquement sensibilisés aux questions liées à la responsabilité « sociétale » de l'entreprise. L'une des difficultés tient à une définition rigoureuse du périmètre de ce thème et des compétences qu'il requiert. La maquette proposée à cette fin manque de lisibilité (une grande variété dans les UE - la distinction organisation/activités n'éclaire pas tous les choix fait dans la répartition des enseignements entre l'UE 3B et l'UE 3C - et des conférences dont la durée n'est pas précisée), contient des matières dont l'utilité dans la spécialité semble sinon discutable du moins imprécise (droit de la propriété intellectuelle, de droit des assurances, droit administratif) et ne prévoit pas de droit de l'environnement.

L'équipe pédagogique présente l'avantage de comprendre de nombreux praticiens.

Les perspectives professionnelles des diplômés manquent encore de consistance (aucune donnée statistique au titre du parcours qui existe depuis 2 années) car, le diplôme, dans son versant affaires, rencontrera une sérieuse concurrence et ne semble pas pouvoir compter, dans son versant responsabilité sociétale, sur des possibilités évidentes de recrutement (les structures associatives n'embauchant pas).

Le dossier fait état, au titre de la recherche, d'un colloque consacré à l'acculturation en droit des affaires, mais les actes de ce dernier ne mentionnent aucun développement spécifique à la responsabilité sociale des entreprises - plus largement l'équipe pédagogique en charge du master ne fait pas état d'une activité de recherche visible ni en droit des affaires ni en droit du développement durable -.



- Point fort :
 - La thématique choisie qui correspond indéniablement à « une tendance ».
- Points faibles :
 - Une maquette qui pourrait être améliorée.
 - Les liens et partenariats avec le monde économique ne semblent pas assez forts et formellement établis.
 - Une équipe pédagogique insuffisamment identifiée académiquement sur la thématique « affaire-responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ».
 - Une stratégie pour l’insertion professionnelle des étudiants qui devrait apparaître plus nettement.
 - Aucune donnée statistique (au titre du parcours qui existe depuis 2 ans et pour la promotion en cours).
- Recommandations pour l’établissement :
 - Améliorer la maquette pour mettre en avant la spécificité annoncée.
 - Avoir (ou justifier d’) une activité scientifique dans la thématique (journée d’étude, conférence...) en s’appuyant sur les promotions de la spécialité.
 - Définir précisément les entreprises/institutions ayant effectivement besoin de compétences RSE (et donner une consistance à ces partenariats).
- NOTATION (A+, A, B ou C) : C

Droit des activités médicales et psychosociales

- Avis :

Le dossier de présentation de cette spécialité aurait mérité davantage de précision. Si sa dénomination donne un début d’information sur les objectifs qu’elle poursuit, cela ne suffit pas. Il conviendrait en particulier d’indiquer de manière complète le contenu des UE proposées (par exemple l’UE « mineurs en difficulté psychique » forme des juristes en « Droit des mineurs en difficulté psychique » n’est guère satisfaisant). La cartographie des métiers visés et les liens avec de potentiels recruteurs sont imprécis. Cette réserve formulée, la maquette semble cohérente et complète au regard des objectifs poursuivis.

L’équipe pédagogique comprend une part satisfaisante de professionnels, notamment de la santé ce qui permet d’assurer une ouverture des étudiants, on peut cependant regretter le faible nombre de juristes au sein de cette équipe (s’agissant de former des juristes pour des métiers juridiques) et observer l’absence dans le dossier d’éléments établissant une activité recherche juridique par l’équipe pédagogique dans le champ de la spécialité.

- Point fort :
 - Présence de professionnels de la santé dans l’équipe pédagogique.
- Points faibles :
 - Le dossier ne présente guère d’éléments concrets s’agissant des perspectives en termes d’insertion professionnelle.
 - Absence (hormis les intervenants) de liens formalisés avec le monde professionnel.
 - Insuffisance du nombre des intervenants professionnels juristes dans l’équipe pédagogique.
 - Aucun adossement à la recherche n’apparaît dans le dossier.
- Recommandations pour l’établissement :
 - Le dossier présenté aurait mérité d’être plus complet.
 - L’établissement de partenariats avec des recruteurs du secteur visé apparaîtrait opportun.
 - Le renforcement de l’équipe en juristes et la recherche d’un adossement plus consistant de celle-ci à la recherche (faire état de publications, de colloques, conférences... dans le champ de la spécialité).
- NOTATION (A+, A, B ou C) : C



Droit social (professionnel et recherche)

- Avis :

La spécialité professionnelle de « Droit social » est placée sous l'égide d'un institut reconnu (l'Institut d'Etudes du Travail de Lyon), qui présente une ouverture à d'autres disciplines que le droit (sociologie du travail et ergonomie) et a établi des liens avec d'autres universités, nord-américaines et asiatiques.

Elle comprend quatre parcours (« Relations sociales », « Ingénierie sociale », « Mobilité internationale des travailleurs », « Ergonomie »), la création de l'un d'eux étant proposée (« Droit et ingénierie sociale »).

Trois des quatre parcours reposent sur un socle commun de formation (droit du travail, protection sociale, droit social européen) ; ils proposent ensuite une spécialisation au sien du droit social (sociologie/GRH/mobilité).

Le parcours « Ergonomie » présente dans cet ensemble une grande originalité et semble ne plus être spécifiquement juridique en deuxième année.

Dans tous les cas des stages sont prévus (au second semestre majoritairement de 3 à 4 mois). Les débouchés professionnels sont identifiés par l'équipe pédagogique en charge de la spécialité et correspondent à des résultats dont ils peuvent justifier. La présence de professionnels semble assurer la cohérence entre l'enseignement théorique et les besoins éprouvés par les employeurs. Cependant, il faut regretter que la proportion et l'identité des intervenants professionnels ne soient pas clairement indiquées. Enfin, il convient d'indiquer que l'Institut d'Etudes du Travail de Lyon est ouvert à la formation continue et en alternance dont il a été l'un des promoteurs.

Le dossier présenté pour la partie recherche de la spécialité « Droit social » aurait gagné à présenter davantage d'informations. La finalité consistant à former les étudiants à la recherche en droit du travail et en droit de la sécurité sociale méritait probablement quelques précisions sur le contenu exact des objectifs poursuivis, de même des indications précises sur l'équipe en charge de l'animation des différentes UE, sur les actions en vue de la professionnalisation (même dans un master « recherche ») et sur la place exacte du mémoire et des travaux de recherche (répartition des crédits dans l'UE A ?) auraient été bienvenues.

Cette spécialité s'adosse sur une équipe d'excellence en droit social, l'équipe de recherches en droit social dont le dynamisme reconnu (quoique n'étant pas clairement explicité dans le dossier !) constitue un contexte recherche de premier ordre pour les étudiants de la promotion. L'insertion professionnelle des étudiants est bonne.

L'insertion professionnelle des étudiants est bonne.

- Points forts :

- Dynamisme en termes de recherche de son équipe pédagogique.
- Bon taux d'insertion professionnelle.
- Equilibre satisfaisant entre professionnalisation et recherche.
- Partenariats établis par la spécialité avec les acteurs du marché du travail.
- Adossement à une équipe de recherche dynamique.

- Points faibles :

- Information imprécise sur l'attribution des enseignements.
- Peu d'informations dans le dossier (pour la partie recherche).

- Recommandations pour l'établissement :

- Il faudrait préciser, pour améliorer la lisibilité du dossier, les domaines précis d'intervention de l'équipe pédagogique et ventiler les chiffres relatifs au flux entre les différents parcours du master et entre la première et la deuxième année.
- Il conviendrait d'intégrer un cours spécifique en droit pénal du travail (si le cours de pénal prévu dans le parcours de M1 « Droit du travail et protection social » ne traite pas cette matière).
- Il serait bon d'intégrer des modules sur la technique de recherche d'emploi.
- Préciser les aspects professionnalisants pour la partie recherche.
- Préciser les modalités de l'adossement à la recherche.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A



Médiation

- Avis :

Créée en 2003, cette spécialité participe d'un mouvement plus général de faveur pour les modes alternatifs de règlement des conflits. Reposant sur une maquette bien conçue débutant par les fondamentaux avant d'approfondir différentes formes spécialisées de médiation, elle s'appuie sur un centre de recherches reconnu le MoDys -Monde et dynamique des sociétés- (la formation à et par la recherche y apparaît importante : deux mémoires deuxième et troisième semestre, cours de méthodologie).

Sans remettre en cause ces qualités, plusieurs points suscitent la perplexité quant au positionnement de cette spécialité dans l'offre de formation. En effet, il est possible aux étudiants d'échapper aux enseignements juridiques ce qui peut paraître surprenant pour une spécialité intégrée dans la mention « Droit privé ». De même, il est contestable de permettre l'inscription dans une mention « droit » d'étudiants sans aucune formation juridique. Enfin, l'équipe pédagogique comporte peu de juristes.

Le nombre d'étudiants qui choisissent cette voie apparaît insuffisant pour une première année de master (30 à 35) et le nombre de candidatures en M2 n'est pas indiqué. Les données sur l'insertion professionnelle sont délicates à interpréter (sur la promotion 2006, 12 réponses sont mentionnées, mais il n'est pas précisé leur contenu, le tableau indiquant « pas assez d'effectifs » (?) ; pour 2007, 7 étudiants sur 24 ont répondu et indiqué qu'ils avaient un emploi).

- Points forts :

- Intervention de nombreux professionnels.
- Adossement à la recherche.
- Originalité de la spécialité.

- Points faibles :

- Erreur de positionnement de cette spécialité dans une mention droit.
- Aspects juridiques mineurs (possibilité pour des étudiants sans formation juridique d'obtenir un master en droit sans faire de droit).

- Recommandations pour l'établissement :

La formation devrait : soit être modifiée pour qu'elle devienne authentiquement juridique (en ajoutant du droit et en procédant à un rapprochement avec d'autres M2 consacrés aux règlements des conflits, en particulier le master « Droit processuel, procédures et voies d'exécution » ou le master « Droit et justice » en co-habilitation avec l'Université de Saint Etienne ; soit être déplacée dans un master non juridique.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : B